

# **JEU CONCOURS**

## **NOVA - FOIRE DE POITIERS**

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

SARL NOVAFERMETURES ci-après la « société organisatrice »)  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 521708172  
dont le siège social est situé au 36, rue du Planty – 86300 CHAUVIGNY

Organise du 19 mai 2018 à 9h00 au 27 mai 2018 à 17h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Foire de Poitiers » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants: France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule exclusivement pendant la foire de Poitiers 2018 aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue exclusivement via le dépôt d'un bulletin de participation dans l'urne présente sur le stand de NOVA.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique pendant toute la période du jeu.

### **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

1 gagnant sera tiré au sort dans la journée suivant la fin du jeu.

Le gagnant sera contacté dans les 3 jours suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 3 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 1 gagnant parmi les participants ayant déposé un bulletin de participation dans l'urne présente sur le stand de NOVA.

## **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté du lot suivant, attribué chronologiquement au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- Séjour d'une durée de 4 jours, 3 nuits pour 2 personnes aux Baléares en pension complète avec vol au départ de Nantes. Date du séjour à définir entre le 16/09/18 et le 30/09/2018. Valeur du gain 800 €.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.